

Martine MAYET

Adjointe au maire déléguée
à l'Éducation, aux Centres de loisirs
et aux Nouveaux Arrivants

Madame DUBUS

Directrice de l'école maternelle Martinets

Mesdames et Messieurs les représentants des
parents d'élèves

Hôtel de Ville, le

11 AVR. 2025

MM/SG

Madame la Directrice, Mesdames et Messieurs les représentants des parents d'élèves,

J'ai bien reçu le compte-rendu du Conseil d'école du 3 février dernier et je vous en remercie. Je souhaite apporter des précisions et des réponses complémentaires aux interrogations soulevées lors de ce conseil et vous informer du suivi des demandes formulées auprès de la Ville.

Projets pédagogiques et demande de financement caisse des Ecoles

Dans le cadre des projets pédagogiques pour l'année 2024-2025, je tiens à féliciter l'école pour sa participation au beau projet « Education à la protection de la faune terrestre » dont une subvention importante a été accordée par la Caisse des Ecoles.

Carte scolaire

La carte scolaire a été publiée par l'Education Nationale et une nouvelle fermeture de classe a été prononcée.

La commission partenariale siégeant pour statuer sur les dérogations étudie chaque dossier individuellement. Cependant, les dérogations ne sont pas prises pour les ouvertures de classe : charger une école en dérogations n'est donc pas une solution pérenne dans l'équilibre des secteurs de la ville.

ATSEM

L'absentéisme demeure présent même si les 7 postes sont pourvus. Toutefois, depuis le début de l'année scolaire, la Direction de l'Education et de l'Enfance procède à la répartition de ses ressources en présence sur l'ensemble des écoles maternelles, afin de permettre un fonctionnement le plus proche de la normale pour tous.

Travaux

Le vote du budget est prévu début avril et les travaux retenus pour le budget 2025 vous seront présentés à l'occasion de la réunion dédiée dans les jours qui suivront le vote.

Le recensement des propositions soumises au budget 2026 se fera également à l'occasion de cette réunion.

Concernant la porte des toilettes de la cour, les services techniques ont pu vous indiquer qu'il ne pouvait être envisagé un dispositif permettant de bloquer la porte en position ouverte, conformément à la réglementation incendie.

La marelle sera quant à elle reprise aux beaux jours.

Projet cour OASIS

Je tiens à rappeler que le projet de création de cour OASIS, souhaité par de nombreuses écoles, ne peut être réalisé qu'avec l'aide de différents financeurs (Agence de l'eau, Métropole du Grand Paris, Région Ile-de-France...).

Les projets d'aménagement dans d'autres écoles y compris votre établissement, seront examinés sous réserve que ces financeurs donnent leur accord à leur participation. Par ailleurs, avant de pouvoir mettre en œuvre le projet de cour OASIS, il est indispensable que les travaux d'isolation prévus soient préalablement réalisés.

Actuellement, un potager est déjà présent à l'arrière de l'école. Quant au mur d'expression, une réunion de concertation devra avoir lieu si vous maintenez ce projet. En l'état, il semble complexe d'un point de vue technique d'envisager sa réalisation, compte-tenu du peu d'espace entre les portes et fenêtres du bâtiment de l'école.

S'agissant par ailleurs du bâtiment du centre de loisirs, ce dernier ayant fait l'objet d'une isolation, il ne pourra être envisagé de toucher au bâti compte-tenu de la garantie décennale en cours.

Je vous invite à afficher cette réponse dans la vitrine de l'école afin que les parents destinataires du compte-rendu puissent prendre également connaissance des précisions apportées ici.

Espérant que ce complément d'informations retiendra votre attention, je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Directrice, Mesdames et Messieurs les représentants des parents d'élèves, l'expression de mes salutations distinguées.



L'Adjointe au Maire
délégué à l'Éducation, aux Centres de loisirs
et Aux Nouveaux Arrivants

Martine MAYET

Martine MAYET



Copie : Mme AMARAL, Inspectrice de la 12^{ème} circonscription
M. NABEDRYK, Elu au Conseil d'école